



Section du Puy-de-Dôme

Clermont-Ferrand, le 19 décembre 2017

à

Monsieur l'Inspecteur d'académie
Directeur académique des
Services de l'Education nationale
du Puy-de-Dôme

Cité administrative
Rue Pélissier
63034 CLERMONT-FERRAND Cédex

Objet :

Règles du mouvement relatives aux postes ASH
et départs en formation CAPPEI

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

A la suite du groupe de travail du 23 novembre 2017 concernant les règles du futur mouvement, pour notre organisation syndicale, plusieurs questions restent sans réponse. Nous nous interrogeons sur deux points :

- quelle équivalence sera attribuée aux enseignants déjà titulaires de la certification (CAPSAIS, CAPASH) ?
- quelle sera la dénomination des postes spécialisés qui apparaîtront au prochain mouvement ?

Concernant la première question, nous proposons que chaque personnel ayant acquis l'ancienne certification obtienne une équivalence dans la nouvelle certification CAPPEI en tenant compte des ressemblances avec les modules de professionnalisation telles qu'elles sont mises en référence dans l'annexe V de la circulaire n° 2017-026 du 14-2-2017 du tableau de correspondance des options CAPA-SH avec les différents parcours CAPPEI. Ainsi, cela permettra d'éclaircir la nomenclature des postes qui seront publiés au mouvement et de préciser les critères d'obtention en fonction de leur spécificité.

D'autre part, avant le Comité technique départemental, nous sollicitons de votre part la mise en place d'un groupe de travail pour faire un état des lieux des postes spécialisés non pourvus, non remplacés, non complétés ou pourvus par des enseignants non spécialisés afin d'évaluer le nombre de départs en stage CAPPEI nécessaires pour couvrir les besoins de notre département.

En vous souhaitant bonne réception de la présente et en vous remerciant par avance de prendre en compte nos différentes demandes, nous vous prions de croire, Monsieur l'Inspecteur d'académie, en l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Les co-secrétaires départementaux
du SNUipp-FSU 63,
Joëlle MASSON et Jonathan BOUDET

Copie à :

M. Karim TOUAHMIA, Inspecteur de l'Education nationale, conseiller technique ASH